



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-65166>

Département(s) de publication : **74**

Annonce n° **25-65166**

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-63569

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville d'Annecy

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 20006340200016

Ville : Annecy

Code postal : 74011

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 74

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux de reprise des sépultures en terrain commun, des concessions funéraires (cinéraire, pleine terre et caveaux) dans les treize cimetières de la Ville d'Annecy

Code CPV principal - Descripteur principal : 45215400

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Ce marché de travaux est un accord-cadre mono-attributaire, exécuté par émission de bons de commande et passé en application des articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique

Critères d'attribution : Valeur technique : 40% Développement durable : 20% Prix des prestations : 40%

Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Renseignements complémentaires, Au lieu de Le marché est passé pour une période 24 mois à compter de sa date de notification. Il pourra être reconduit tacitement 1 fois pour une période de 24 mois, soit 48 mois maximum, et est soumis à un montant minimum en euro(s) Ht sur 24 mois de 15 000,00 euro(s) et un montant maximum de 400 000,00 euro(s) , montants reconductibles une fois., lire Le marché est passé pour une période 24 mois à compter de sa date de notification. Il pourra être reconduit tacitement 1 fois pour une période de 24 mois, soit 48 mois maximum, et est soumis à un montant minimum en euro(s) Ht sur 24 mois de 150

000,00 euro(s) et un montant maximum de 400 000,00 euro(s) , montants reconductibles une fois

Date d'envoi du présent avis à la publication : 11/06/2025